AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND SUD TARN ET GARONNE

En exécution **de l'arrêté n°2019-09 en date du 15 avril 2019** pris par madame la présidente de la communauté de communes Grand Sud Tarn&Garonne, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'approbation du **projet d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal des 12 communes du territoire de l'ex-communauté de communes du terroir de Grisolles et Villebrumier (CCTGV).**
Portée par la communauté de communes Grand Sud Tarn&Garonne, 120 avenue Jean Jaurès, 82370-LABASTIDE SAINT PIERRE, cette élaboration vise à remplacer les documents d'urbanisme applicables aux 12 communes de l'ex-CCTGV : Bessens, Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles, Labastide-St-Pierre, Nohic, Orgueil, Pompignan, Varennes et Villebrumier.

L'enquête publique se déroulera du 3 juin 2019 de 14h00 au 12 juillet 2019 à 12h00 inclus, soit pendant 39 jours consécutifs.

Monsieur Patrick LEGRAND, retraité de la gendarmerie, a été désigné en qualité de président de la **commission d'enquête** par le Président du Tribunal administratif de TOULOUSE ; Madame Evelyne CHERON et Monsieur Jacques GAURAN en qualité de membres.

Les pièces du dossier et des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public **au siège de la Communauté de Communes GRAND SUD TARN ET GARONNE et dans les douze mairies concernées,** pendant la durée de l'enquête, du **3 juin 2019 à 14h00 au 12 juillet 2019 à 12h00 inclus**, aux jours et horaires habituels d'ouverture, à l'exception des dimanches et des jours fériés.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, sera présente pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates, heures et lieux suivants :

- lundi 3 juin 2019 de 14h00 à 17h00 au siège de la communauté de communes,
- jeudi 6 juin 2019 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Villebrumier,
- mardi 11 juin 2019 de 15h00 à 17h00 à la mairie de Grisolles,
- jeudi 13 juin 2019 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Bessens,
- mercredi 19 juin 2019 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Villebrumier,
- samedi 22 juin 2019 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Labastide-St-P,
- mercredi 26 juin 2019 de 13h30 à 17h30 à la mairie de Campsas,
- lundi 1°juillet 2019 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Grisolles,
- jeudi 11 juillet 2019 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Pompignan,
-vendredi 12 juillet 2019 de 9h00 à 12h00 au siège de la communauté de communes.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal des 12 communes de l'ex-CCTGV, et consigner ses observations, propositions et contrepropositions, sur les registres ouverts à cet effet au siège de la communauté de communes et dans les 12 mairies concernées, ou les adresser par correspondance au président de la commission d'enquête au siège de la communauté de communes (adresse : Monsieur le président de la Commission d'enquête PLUi – Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, 120 avenue Jean Jaurès 82370-LABASTIDE SAINT PIERRE).
Les observations, propositions et contrepropositions pourront également être déposées sur le registre dématérialisé via un lien sur le site internet de la communauté de communes **www.grandsud82.fr** ou via l'adresse mail dédiée suivante enquete-publique-1177@registre-dematerialise.fr

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne à l'adresse suivante : **www.grandsud82.fr** et consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public au siège de de la communauté de communes, 120 avenue Jean Jaurès 82370-LABASTIDE SAINT PIERRE, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la communauté de communes dès la publication du présent arrêté.

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et a été soumis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Occitanie. L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, ainsi que les avis des collectivités locales concernées seront joints au dossier d'enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sur le site de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn & Garonne **www.grandsud82.fr,** au siège et dans les mairies des 12 communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant 1 an.

À l'issue de l'instruction :

- Le conseil communautaire pourra, au vu des avis et des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUi
- Le conseil communautaire se prononcera par délibération pour approuver le PLUi.

La Présidente
Marie-Claude NEGRE